



Mourir dans la dignité : rendre plus humaines les décisions difficiles

Montréal, 12 juin 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux accueille favorablement le projet de loi sur le droit à mourir dans la dignité présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Le RPCU se réjouit de la volonté du Législateur d'étendre l'accès aux soins palliatifs partout au Québec et de reconnaître des droits aux personnes mourantes : le droit à l'autonomie décisionnelle, le droit à l'information, le droit à la confidentialité et le droit à choisir son lieu de fin de vie.

Le président du RPCU, M. Claude Ménard, a tenu à souligner le courage des parlementaires à traiter d'un sujet dont les tenants et les aboutissants impliquent des questions autant humaines, sociales, éthiques que morales. « *Nous félicitons la ministre déléguée aux Services sociaux, M^{me} Véronique Hivon, ainsi que tous les députés et les partis politiques pour leur détermination à légiférer sur un enjeu aussi fondamental* ».

« *Ce projet de loi insiste sur l'importance de soins palliatifs adéquats. La demande d'euthanasie sera encadrée et la décision sera fondée sur un consentement libre et éclairé, comme l'avait demandé le RPCU. Cette décision sera toujours difficile, mais elle sera prise dans un contexte plus humain. Nous invitons les différents groupes à aller au-delà des vues idéologiques et considérer en priorité les conditions des personnes en fin de vie et le respect de leur volonté* » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général de l'organisme.

Rappelons que le rapport du comité d'experts qui s'était penché sur les recommandations de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la question de mourir dans la dignité, rendu public en janvier 2013 par la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, et ministre responsable du dossier, reprenait d'ailleurs cette recommandation du RPCU selon laquelle la décision de mourir devait se prendre de façon libre et éclairée.

Profil de l'organisme

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.